

Quels sont les devoirs du locataire ?

Par **BUBUNONO23**, le **01/08/2020** à **16:56**

Bonjour. Une entreprise est venue changer les interphones dans ma résidence, et comme je n'étais mis au courant tardivement par le proprio (un SMS à 6H50 le jour meme), ils n'ont pas changé le mien et meme pas raccordé les anciens fils, alors qu'avant il marchait très bien.

Ma question est double : n'avaient-ils pas obligation de remettre l'ancien appareil en état de marche ? Est-ce à moi de payer les frais d'une nouvelle intervention ? Merci de votre réponse.